

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 1101:1995/A1:2005

Textiles et produits textiles - Comportement au feu - Rideaux et tentures - Procédure détaillée pour déterminer l'allumabilité

Textilien - Brennverhalten von Vorhängen
und Gardinen - Detailliertes Verfahren zur
Bestimmung der Entzündbarkeit von
vertikal angeordneten Proben (kleine

Textiles and textile products - Burning
behaviour - Curtains and drapes -
Detailed procedure to determine the
ignitability of vertically oriented

06/2005



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 1101:1995/A1:2005 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 1101:1995/A1:2005.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 1101:1995/A1:2005
NORME EUROPÉENNE **EN 1101:1995/A1**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Juin 2005

ICS 97.160; 13.220.40

Version Française

Textiles et produits textiles - Comportement au feu - Rideaux et tentures - Procédure détaillée pour déterminer l'allumabilité d'éprouvettes disposées verticalement (petite flamme)

Textilien - Brennverhalten von Vorhängen und Gardinen -
Detailliertes Verfahren zur Bestimmung der Entzündbarkeit
von vertikal angeordneten Proben (kleine Flamme)

Textiles and textile products - Burning behaviour - Curtains
and drapes - Detailed procedure to determine the
ignitability of vertically oriented specimens (small flame)

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN 1101:1995. Il a été adopté par le CEN le 12 mai 2005.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles